

Inscriptions scolaires 2019 - 2020



[1] Sont concernés : les enfants qui entrent en première année

de maternelle (uniquement ceux nés en 2016), les enfants qui entrent en cours préparatoire et les nouveaux arrivants sur la commune (tous niveaux confondus).

Permanences : en Mairie, Pôle Education et Petite Enfance - le mercredi matin uniquement de 9 h à 12 h du mercredi 16 janvier au mercredi 27 février 2019

ou sur rendez vous en téléphonant au 04 76 50 47 62.

Se munir : du livret de famille, d'un justificatif de domicile récent (factures EDF, téléphone, etc.), du jugement du tribunal en cas de séparation ou de divorce (sans jugement, attestation sur l'honneur et copie de la pièce d'identité des deux parents).

Téléchargement :

- [Fiche d'inscription 2019 - 2020](#) [2]
- [Demande de dérogation 2019 - 2020](#) [3]

Renseignements ou situations particulières, prendre contact avec le Pôle Education et Petite Enfance.

au 04 76 50 47 62 ou direction.epe@ville-voreppe.fr [4]

Tweet [5]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/inscriptions-scolaires-2019-2020>

Liens

[1] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/mv_photosdillustration_000000488.jpg?itok=MC-7yy2w

[2] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/fiche_inscription_ecole_2019-20.pdf

[3] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/imprime_demande_derogation_2019-20.pdf

[4] [http://direction.epe@ville-voreppe.fr](mailto:direction.epe@ville-voreppe.fr)

[5] <http://twitter.com/share>